

Publié le 04/09/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
22.08.2025
Date d'affichage
22.08.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 32
Titulaires 30
Suppléants 2
Pouvoirs 5
Votants 37
Quorum 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit août à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cléville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Ann BAUGAS, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Sophie de GIBON (arrivée à 19h08), MM. Christian CALLEJAS (suppléant de Eric DUVAL), Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY (arrivée à 19h10), Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN suppléante de Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mme Nathaly MONROCQ (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL), M. Eric DUVAL, Mme Régine ÉNÉE (pouvoir à Claude FOUCHER), M. William HERFORT, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Stéphane CASLEL), M. Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Mme Patricia LECOMTE.

Absents : M. Thomas LEROY, Mmes Marianne TURPIN, Florence SERANDOUR, MM. Stéphane AMILCAR, Daniel BUISSON, Mme Céline LEGRIGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Henri LEHUGEUR

Délibération n° 2025/114

Objet : FINANCES – Décision modificative n°4 – Budget principal

Il convient d'ajuster les crédits de l'opération 9952 afin de prendre en compte le dernier état des dépenses engagées pour la construction de la maison de services et les montants relatifs à la mise en place de la vente (géomètre et notaire).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

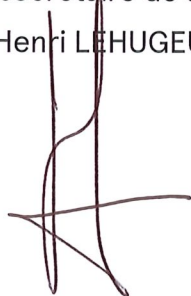
☞ Décide la passation de la décision modificative n°4 au budget principal comme suit :

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
9952	21351	Maison de services - Bâtiments publics	+ 15 000,00
9959	2111	Développement économique - Terrains nus	- 15 000,00
Total			0,00

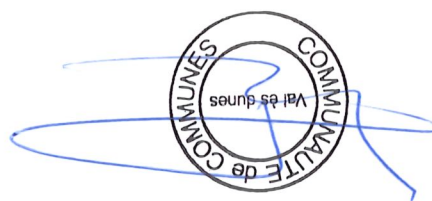
Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Henri LEHUGEUR



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr